



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

RESPECT D'AUTRUI

Les stagiaires doivent respecter toute personne, qu'il soit éducateur, personnel de restauration, mais aussi camarade de chambre et de jeux.

Les stages sanctionneront tout comportement violent et irrespectueux et suivant la situation, il pourra être motif de renvoi.

Dans le cas d'un renvoi disciplinaire, le responsable légal du participant s'engage à venir le chercher au centre le jour de son retour anticipé. Aucune somme ne sera alors remboursée.

OCCUPATION DE L'INTERNAT

Le calme doit régner en permanence dans l'internat. Les responsables exigeront l'arrêt du bruit et des éventuels va et vient dans les couloirs. Chacun des occupants est censé avoir pris connaissance des consignes de sécurité affichées dans les couloirs et dans chaque chambre. Un exercice d'évacuation incendie sera réalisé à chaque début de stage. Tout stagiaire perturbant le bon déroulement du séjour sera, sans indemnité, renvoyé des STAGES JEAN VINCENT dans les mêmes conditions énoncées ci-dessus.

SORTIES

Pendant tout leur séjour, les stagiaires sont sous notre surveillance permanente. Le régime des sorties est contrôlé et les participants s'engagent à respecter les horaires et les règles convenus avec les équipes d'encadrement. La "Prise en charge par un tiers" n'est valable que pour le départ de fin de stage.

ALCOOL ET TABAC

Aucune boisson alcoolisée.

L'usage du tabac est interdit.

MATÉRIEL

Tout matériel doit être utilisé avec précaution. Tout stagiaire responsable de dégradations pendant son séjour verra la responsabilité civile de ses responsables légaux ou tuteurs engagée et devra régler les frais de remise en état.

ARGENT DE POCHE

Il n'est pas nécessaire de prévoir de l'argent de poche durant la semaine de stage.

PERTES OU VOL

Durant le stage, Il est demandé au stagiaire de ne pas amener d'objets de valeur : lecteur MP3, consoles de jeu, appareils photos, bijoux... chaque participant est responsable de ses affaires personnelles. Les Stages JEAN VINCENT déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Toute disparition sera donc aux risques du stagiaire.

PORTABLES

Les portables sont interdits durant le stage. Les enfants voyageant seul remettront à leur arrivée leur portable à l'encadrement. Il leur sera restitué le jour de leur départ.

FRAIS MÉDICAUX

Les parents règleront à STAGES JEAN VINCENT, le montant des frais médicaux avancés pour les soins apportés pendant le séjour. Les actes médicaux leur seront remis pour remboursement par les caisses de sécurité sociale et mutuelles. Les médecin, kiné et infirmier sont conventionnés.

AUTORISATION D'INTERVENTION CHIRURGICALE

Les parents ou tuteurs légaux, à la signature de la fiche de réservation, autorisent l'enfant à participer au stage et permettent au directeur de l'association SAINT BREVIN STAGES SPORTIFS ou son représentant à prendre toutes les mesures d'urgence concernant l'enfant en cas d'accident ou d'affection aigu, ou tout autre cas grave, nécessitant une hospitalisation ou une intervention chirurgicale avec anesthésie générale.

Vous serez prévenus par le directeur du stage en cas de maladie ou accident, dans les plus brefs délais.

TRAITEMENT MÉDICAL

Si à l'arrivée, un stagiaire est sous traitement médical pendant le séjour, joindre obligatoirement une photocopie de l'ordonnance et remettre à l'encadrement un sac au nom de l'enfant contenant ses médicaments.

Faire connaître les allergies éventuelles dans la fiche sanitaire et joindre le certificat médical précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir lors de l'inscription.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES ET DROIT A L'IMAGE

Les données personnelles du Séjour collectées lors de la réservation ont pour finalité le traitement de la commande et la gestion de la réservation.

Des photos et vidéos sont réalisées lors de chaque semaine de stage. Elles sont utilisées dans le cadre du journal des stages, de la diffusion sur notre site internet et notre page Facebook, et de la promotion des stages des années suivantes.

Si vous ne souhaitez pas autoriser l'utilisation des photos et vidéos sur lesquelles figure votre enfant, il suffit de ne pas cocher la case prévue à cet effet lors de l'inscription.